

Liste des pièces jointes

- Pièce 1** : Décision N°E23000061/77 du 6 juillet 2023 du président du tribunal administratif de Melun désignant monsieur Jean, Pierre CHAULET, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation environnementale consacrée à l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole et industrielle située 249 rue de Seine à Dammarie-les-Lys (77190)
- Pièce 2** : Arrêté préfectoral N°2023/21/DCSE/BPE/IC du préfet de Seine et Marne publié le 24 juillet 2023 portant ouverture et organisation de l'enquête publique environnementale unique consacrée aux demandes présentées par la Société d'Economie Mixte (SEM) « Bi-METHA » afin d'obtenir :
- L'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation agricole et industrielle avec son plan d'épandage des digestats, associée, située 249, rue de Seine à Dammarie-Les-Lys (77190) ;
 - Le permis de construire (PC 077 152 22 00005) du bâtiment correspondant situé 249, rue de Seine à Dammarie-Les-Lys (77190).
- Pièce 3** : Exemple de l'affiche apposée dans les mairies du rayon d'affichage de 3kms de ce projet de méthanisation ;
- Pièce 4** : Photos des affiches mise en place sur le site du projet lui-même, à l'entrée de la mairie de Dammarie-les-Lys et aux abords de la mairie de Boissise le Roi prises par le commissaire enquêteur ;
- Pièce 5** : Copies des 8 parutions dans les journaux de Seine et Marne et de l'Essonne plus de 15 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 premiers jours de l'enquête ;
- Pièce 6** : Copie d'écran du site internet de la mairie de Boissise-le-Roi annonçant l'enquête publique et notamment les horaires de la seule permanence tenue dans cette mairie.
- Pièce 7** : Extrait (page 13) du magazine Lys'mag de septembre 2023 édité par la mairie de Dammarie les Lys et consacré à la future usine de méthanisation ;
- Pièce 8** : Dossiers (1774 pages) relatifs à l'enquête d'autorisation environnementale du projet de méthanisation BI-METHA 77 et à son permis de construire ;
- Pièce 9** : Powerpoint de la réunion de présentation du projet, objet de l'enquête publique, tenue le 28 août 2023 à La Rochette ;
- Pièce 10** : Photos du site prévu pour l'implantation du projet prises par le commissaire enquêteur le 28 août 2023 ;
- Pièce 11** : Registre papier mis en place en mairie de Dammarie les Lys pendant la durée de l'enquête ;
- Pièce 12** : Procès-verbal de synthèse remis le 20 octobre 2023 à M. Fabrice JULIEN directeur général de la SEM BI-METHA 77 et maître d'ouvrage de l'opération ;
- Pièce 13** : Courriel du 26 octobre 2023 de la Préfecture de Seine et Marne prolongeant le délai de remise du rapport avec ses conclusions motivées au lundi 13 novembre 2023 au plus tard ;
- Pièce 14** : Mémoire en réponse remis le 8 novembre 2023 par le directeur général de la SEM BI-METHA 77.

